

-----  
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

Association Syndicale  
du Marais de Pontaillec  
Participation de la  
commune.

63041

La trente Avril mil neuf cent soixante-trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, MARTEAU, BUJARD, GAILLAND

Représenté : M. LAMOUÉ par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 6 avril 1963, M. le Président de l'Association Syndicale des Marais de Pontaillec a fait connaître à Monsieur le Maire que lors de la réunion du 22 Juillet 1961, le Syndicat a décidé de porter la participation de la commune de 200 francs à 1.000 francs pour entretien des Marais .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission plénière en date du 26 avril 1963 ,

CONSIDERANT qu'il n'est pas possible d'admettre que l'Assemblée Municipale soit placée devant un fait accompli.

DECIDE ,

- de doubler la participation annuelle de la commune qui sera portée à 400 francs pour l'année 1963 .

./..

- que la dépense sera réglée chapitre VIII, article 5 du Budget de 1963 et qu'un complément de crédit de 200 francs sera porté à ce titre au Budget Supplémentaire.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr Le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*Matras*

M. MATRAS



**APPROUVE**

ROCHEFORT-MER, le 13 MAI 1963

Le Sous-Préfet,

*[Signature]*